

## **GARANTIR LA PLEINE CITOYENNETÉ DES AÎNÉS**

En 2020, une 5<sup>e</sup> branche de la sécurité sociale, la branche autonomie, était créée. Enfin, la dépendance était reconnue comme un risque de l'existence (au même titre que la maladie, les accidents du travail, la retraite ou la famille) dont la société doit collectivement protéger les individus. Mais les pouvoirs publics se sont arrêtés au milieu du gué, en ne prévoyant pas totalement son organisation et surtout son financement. L'Etat providence doit jouer pleinement son rôle face à la possible dépendance.

*Comment faire de la dépendance un risque social réellement couvert par la sécurité sociale ?*

## **CONSOLIDER LES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES**

20 ans après l'adoption de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale (loi du 2 janvier 2002), on constate que l'un de ses principaux objectifs – conférer aux usagers des établissements sociaux et médico-sociaux (dont font partie les Ehpad) une entière citoyenneté fondée sur les droits et la participation – n'a pas donné les résultats escomptés. Les instruments imaginés, les Conseils de la vie sociale en particulier, qui doivent regrouper des résidents, leurs familles, des professionnels et des représentants de l'établissement, fonctionnent trop rarement. On peut aisément imaginer que si ces structures permettaient une réelle participation des

usagers, alors la gestion de la crise sanitaire n'aurait pas pris la forme d'une privation durable de la liberté d'aller et venir et des visites des proches.

*Comment faire tomber les obstacles à la pleine citoyenneté ?*

*Comment assurer que les personnes âgées puissent effectivement voter, que les résidents des Ehpad participent au Conseil de la vie sociale ?*

*Comment garantir la citoyenneté des personnes âgées, y compris fragilisées ?*

## **VENEZ EN DÉBATTRE AVEC NOUS !**

La LDH a quelques idées sur ces questions, elle aide en de nombreux lieux à les mettre en œuvre. Partout ses militantes et militants sont disposés à en débattre avec vous. Rencontrons-nous pour cela.

# **ÉLECTIONS 2022**

## **VIEILLISSEMENT / FIN DE VIE**

aux polices municipales, ouvert la voie à une surveillance généralisée de l'espace public, limité la diffusion d'images captées lors des manifestations, portant ainsi atteinte à la liberté de la presse.

Des comportements policiers très éloignés des principes républicains continuent d'être tolérés, voire soutenus au plus haut niveau de la hiérarchie.

### **Une société rongée par les inégalités**

Au cours de ce quinquennat, les inégalités se sont encore creusées, la précarité s'est aggravée et la paupérisation s'est accrue.

Toujours plus nombreux sont celles et ceux qui survivent grâce aux associations caritatives, qui dorment dehors ou n'ont pas de logement décent. Au moment où la cherté de la vie quotidienne explose, les retraites, les minima sociaux et le smic sont à peine revalorisés. Une nouvelle réforme de l'assurance chômage se met en place avec l'objectif de diminuer les droits de plus d'un million de demandeurs d'emploi, les renvoyant au désespoir, à l'angoisse et à la colère.

Dans le même temps, les discours de haine, de racisme et d'exclusion se banalisent et les actes racistes et antisémites se font plus violents ; les discriminations perdurent, l'accueil des exilés dépend non plus du droit mais d'une vision politique différente selon le pays d'où l'on vient. Autant d'éléments qui témoignent de la diffusion des idéologies d'extrême droite.

### **Les campagnes présidentielles et législatives : des temps de débat collectif pour construire notre société de demain**

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) appelle les citoyennes et les citoyens, toutes les forces vives de notre pays à se saisir du temps de la campagne électorale pour dire leur mot, contribuer à élaborer des réponses aux questions qui nous sont collectivement posées. Elle les appelle à inventer, ensemble, les bases d'un changement favorable à la justice sociale, facteur d'espoir et de confiance dans le présent comme dans l'avenir. Il s'agit bien d'une étape dont l'enjeu est la construction, ensemble, d'une société solidaire, égale et fraternelle, assurant à toutes et à tous l'ensemble des droits qui sont au cœur de l'idéal républicain.

Le dernier quinquennat a exacerbé certains travers de notre système, porté des atteintes graves à nos libertés fondamentales tandis que, dans le même temps, des pans entiers de la population, notamment les plus jeunes, ont été fragilisés.

Si, pendant la pandémie, les politiques publiques ont permis de soutenir les secteurs les plus en difficulté, les personnels sanitaires et les premiers de « corvée » se sont retrouvés en première ligne, sans pour autant en recueillir une vraie reconnaissance.

Un tel contexte confirme que les campagnes électorales nationales sont un moment opportun pour interroger l'état de notre société et de notre République, pour débattre de l'avenir.

### **Un système institutionnel de moins en moins démocratique**

Durant ce quinquennat, la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul s'est accélérée. La pandémie a été prétexte à un renforcement de fonctionnements autoritaires et infantilisants pour l'ensemble de la population.

Avec de nouvelles instances, comme le « Conseil de défense » aux délibérations secrètes, les institutions démocratiques ont été contournées et le Parlement a été totalement marginalisé dans son rôle de législateur.

Quant aux contre-pouvoirs, éléments décisifs contre l'autoritarisme et le pouvoir personnel, ils ont vu leurs avis balayés d'un revers de main. Aujourd'hui, nos institutions sont plus que jamais déstabilisées et il est temps de redonner souffle au fonctionnement démocratique du pays.

### **Un Etat de droit mis à mal par des états d'exception**

L'état d'urgence sanitaire a été indéfiniment prolongé, après un état d'urgence sécuritaire lui-même plusieurs fois reconduit. Les dispositions d'exception sont de fait et de droit devenues la norme. Le gouvernement et les préfets ont tout pouvoir, dénaturant toujours un peu plus l'Etat de droit.

En matière de libertés, ce quinquennat a été marqué par une répression catastrophique du mouvement des « gilets jaunes ».

La loi relative à la sécurité globale a permis une extension des compétences de la Police nationale

## **LE VIEILLISSEMENT, UN ENJEU HUMAIN DÉLAISSE**

### **• Une population vieillissante**

Si la France apparaît comme un bon élève concernant l'espérance de vie (85,1 ans pour les femmes et 79,1 ans pour les hommes), elle l'est beaucoup moins s'agissant de l'espérance de vie en bonne santé, qui s'élève seulement à 65,9 ans pour les femmes et 64,4 ans pour les hommes (DREES, 2020), chiffres se situant en deçà de la moyenne européenne. En outre, les inégalités sociales en ce domaine sont profondes puisqu'il existe un écart d'espérance de vie de 12,7 années entre les 5 % d'hommes les plus riches et les 5 % d'hommes les plus pauvres et de 8 ans pour les femmes (Insee 2018).

Ce sujet est d'importance alors que la population vieillit. On compte actuellement 1,5 million de personnes de plus de 85 ans et elles seront 5 millions en 2050. Cette augmentation conduira mécaniquement à celle des personnes se trouvant en perte d'autonomie (de 1,3 million de bénéficiaires de l'Apa – allocation personnalisée autonomie – aujourd'hui, on passera à 4,5 millions en 2050).

### **• Une prise en charge de la dépendance insatisfaisante**

Au-delà des chiffres, la qualité de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie pose question. Les scandales sur des Ehpad gérés par le secteur privé à but lucratif révélés par un travail journalistique (*Les fossoyeurs*) et confirmés par les enquêtes diligentées montrent, s'il en était besoin, qu'une structure animée par le profit ne peut qu'être maltraitante avec les aînés. Cette prise en charge de la dépendance des personnes vieillissantes souffre d'un manque de personnel qualifié, tant dans les établissements médico-sociaux qu'à domicile (rapport Libault, 2019). Les

proches prennent leur part, mais la situation est difficilement tenable lorsque ces aidants sont eux-mêmes âgés. La vieillesse ne se résume naturellement pas à la dépendance. Toutefois, savoir que, si cette dernière advenait, elle pourrait être compensée dans les meilleures conditions serait une avancée pour toutes et tous, jeunes comme âgés.

### **• Un traitement des aînés inquiétant pendant la crise sanitaire**

Si le confinement de l'ensemble de la population a eu pour justification la protection des personnes les plus vulnérables et les plus susceptibles de développer des formes graves de la maladie – au titre desquelles figuraient les personnes âgées – celles-ci ont largement fait les frais des mesures sanitaires, en particulier les résidents des Ehpad, dont les portes se sont fermées dès les premières annonces de la crise sanitaire en février 2020, privant ces personnes de toute rencontre avec leurs proches, même quand elles se trouvaient en fin de vie. Isolés, ces mêmes résidents ont aussi été largement exclus des circuits classiques de soins (invitation à soigner les résidents malades en Ehpad, tri effectué par certains Samu, non-admission en réanimation). À l'occasion de cette crise, la question du tri dans l'accès aux soins, sur le critère de l'âge, est apparue comme une possible réalité. Au-delà de ces cas dramatiques, la crise a vu émerger des discours âgistes. Ainsi, au sortir du premier confinement, la tentation a été de le prolonger pour les seules personnes âgées afin de les protéger. Protéger les « vieux » contre eux-mêmes ? Les personnes concernées n'ont pas été d'accord et l'ont fait clairement savoir.

### **• Des renoncements politiques**

Il est regrettable que, malgré l'inscription de la vieillesse à l'agenda politique des quatre derniers présidents de la République, la mobilisation des personnels des Ehpad

en 2018 et des nombreux rapports produits depuis on en soit toujours aux analyses plutôt qu'à l'action. Alors qu'il avait lancé la concertation « grand âge et autonomie » et créé formellement au moins le 5<sup>e</sup> risque de la sécurité sociale, le gouvernement actuel n'a pas fait adopter la loi dite grand âge. Un nouveau renoncement.

*Comment faire pour que vieillir ne soit pas synonyme de perte de droits ?*

## **PRÉSERVER LA LIBERTÉ DES PERSONNES ÂGÉES**

Les personnes âgées doivent pouvoir continuer de faire les choix concernant leur lieu de vie. Cela exige de développer des lieux de vie adaptés aux différents visages de la vieillesse et de permettre d'accompagner la perte d'autonomie, à domicile, en Ehpad comme dans des lieux alternatifs.

*Comment garantir que le personnel intervenant auprès des personnes âgées soit formé, correctement rémunéré et en nombre suffisant ?*

*Comment développer des lieux de vie multiples, accessibles et adaptés qui restent avant tout des lieux de vie ?*

*Comment respecter les souhaits des personnes âgées quant à leur lieu de vie, y compris quand ils comportent des risques ?*

Le choix de sa fin de vie doit être une réalité avec la légalisation d'une aide active à mourir.

Le droit est clair : l'obstination déraisonnable est interdite, le soulagement de la souffrance assuré, notamment, en toute fin de vie, avec le nouveau droit à la sédatrice profonde et continue, tout cela en cherchant à mieux garantir l'autonomie du patient : celui-ci peut toujours refuser des traitements, y compris quand cela engage son pronostic vital et y compris dans l'hypothèse où il serait devenu hors d'état d'exprimer sa volonté (grâce aux directives anticipées devenues contraignantes).

Mais il est encore nécessaire de faire connaître ces dispositifs pour que les usagers comme les soignants s'en emparent. Aujourd'hui, 20 % seulement de la population a rédigé ses directives anticipées et la sédatrice profonde et continue jusqu'au décès est rarement réalisée à domicile. Quant à l'euthanasie et au suicide assisté, ils demeurent interdits.

*Le droit doit aller plus loin.*

*Comment assurer un accès effectif aux soins palliatifs sur l'ensemble du territoire ?*

*Dans quels termes reconnaître le droit d'obtenir une aide active à mourir ? Doit-il être ouvert aux personnes très âgées ?*

*Comment accompagner dignement la fin de vie c'est-à-dire sans jamais priver une personne de ses proches ?*

## **LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS POUR UNE PLEINE ÉGALITÉ DES DROITS**

Alors que chacun peut voir dans un aîné le « vieux » qu'il sera, les discriminations fondées sur l'âge sont nombreuses. Elles sont d'autant plus pernicieuses qu'elles sont largement inconscientes. L'égalité des droits doit donc être rappelée et les mesures et discours discriminatoires systématiquement combattus. Les personnes âgées sont en outre trop souvent invisibilisées et oubliées des politiques publiques. Comme d'autres populations fragilisées, elles peuvent être entravées dans leurs démarches administratives, de santé ou de consommation par l'essor du tout numérique. Il est pourtant indispensable que le numérique soit un outil au service de l'accès aux droits de toutes et tous.

*Comment sensibiliser aux problèmes de la vieillesse ?*

*Comment identifier pour mieux les sanctionner les discriminations fondées sur l'âge ?*

*Comment garantir toujours une présence humaine pour l'ensemble des démarches dématérialisées ?*